

Rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Conformément à l'article 314-101 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la société de gestion KIRAO est tenue d'élaborer un rapport relatif aux conditions d'exercice des droits de vote rattachés aux titres des OPCVM dont elle assure la gestion.

Le présent compte-rendu a trait à la période écoulée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Principes retenus pour l'exercice des droits de vote

Conformément à l'amendement de sa politique de vote en juillet 2020, KIRAO exerce désormais systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Ce principe s'inscrit dans la démarche d'intégration ESG de KIRAO et l'engagement actionnarial renforcé qui en découle.

Modalités d'exercice des droits de vote

Les résolutions soumises au vote sont analysées par l'équipe de gestion. La sélection des valeurs ayant été réalisée au préalable après une analyse financière et extra-financière approfondie, de la gouvernance, et de la globalité des fonctions de chaque société par cette équipe de gestion, il en résulte une confiance dans le management des sociétés sélectionnées.

En conséquence, les décisions entraînant une modification de statuts, l'approbation des comptes, l'affectation du résultat, la nomination et la révocation des organes sociaux ou la désignation des contrôleurs légaux des comptes sont généralement acceptées par les gérants et analystes de KIRAO.

Le principe fondamental est celui de la préservation, dans les meilleures conditions possibles, de l'intérêt des porteurs et donc de façon générale des actionnaires minoritaires, ainsi qu'un contenu clairement présenté et conforme aux règles de bonne gouvernance.

Cela signifie que toute résolution ayant pour objet de défavoriser les actionnaires minoritaires ou de diminuer la valeur des actifs détenus par eux sera rejetée.

KIRAO porte également une attention particulière sur la politique de rémunération des dirigeants, en particulier l'équilibre entre revenus fixe et revenus variables de moyen terme et long terme, ainsi que les critères détaillés concernant l'attribution de ces derniers.

KIRAO vote généralement par correspondance mais peut aussi participer physiquement aux assemblées des actionnaires ou encore donner pouvoir au président de la société.

Bilan des votes sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, le périmètre de vote de KIRAO AM était constitué de 70 sociétés pour lesquelles KIRAO a exprimé ses droits de vote, soit un ratio de participation de 100%.

Sur les 70 assemblées générales analysées au cours de cet exercice, KIRAO a voté en faveur de 74% des résolutions soumises dans sa totalité (1085/1466).

Les motivations de KIRAO à s'opposer à certaines résolutions ont été les suivantes :

- un manque de transparence sur les critères financiers retenus pour la rémunération variable des membres du Conseil d'administration ou des dirigeants/salariés membres du comité exécutif (48,4%)
- des résolutions allant contre la préservation de l'intérêt des actionnaires minoritaires (augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription, émissions de bons de souscription réservée...) (35,2%)
- des résolutions portant sur l'actionnariat salarié et des dirigeants sociaux (distribution d'actions gratuites) lorsqu'il y a un manque d'éligibilité suffisamment large des bénéficiaires, si le montant représente un % du capital trop élevé ou s'il y a un manque de transparence sur les conditions de performance associées (5%)
- d'autres sujets qui portent essentiellement sur le manque de transparence des coûts associés dans le cadre de conventions réglementées ainsi que le renouvellement de mandat de commissaire aux comptes pour des durées longues (11,4%).

Engagement actionnarial – dialogue

Au-delà de l'analyse extra-financière, qui s'appuie sur la matrice propriétaire ATLAS, et du vote en Assemblée Générale, KIRAO poursuit un dialogue continu auprès des émetteurs sur les sujets ESG.

Au cours de l'exercice 2023, l'équipe de gestion a échangé avec 11 émetteurs en portefeuille sur les thématiques ESG.

Société	Date	Sujet	Conclusion
Alstom	Novembre 2023	Gouvernance : risque lié à une controverse au Mexique (éthique des affaires).	La société a répondu à nos questions lors d'un rendez-vous en physique. Le risque nous semble limité.
Clariane (ex Korian)	Janvier 2023	Gouvernance : composition du conseil d'administration, actionnariat salarié, passage à entreprise à mission.	Plusieurs réunions au cours desquelles la direction a apporté des précisions à nos remarques. Nous avons participé à la présentation du projet d'entreprise à mission.
De'Longhi	Juin 2023	Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Réponse mitigée. La société n'a pas pris l'engagement de répondre au questionnaire en 2023, cependant ils évoquent tous les progrès en la matière, et étudier le meilleur moment pour répondre au CDP.
Fontaine Pajot	Novembre 2023	Gouvernance : transparence des données ESG.	Réponse peu satisfaisante. Le Groupe a répondu au questionnaire demandé (Ethifinance), mais le niveau de transparence ne s'est pas amélioré par rapport à l'année dernière. Nous continuons notre engagement.
LNA Santé	Juin 2023	Environnement (août) : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Réponse peu satisfaisante. La société n'a pas répondu à notre demande. Nous renouvelerons notre action l'année prochaine. Quant au défilé Saint Laurent, la société a apporté des précisions sur l'étude d'impact environnemental réalisée en amont de l'évènement.
Groupe M6	Juin 2023	Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Réponse mitigée. Nous nous sommes entretenus avec la direction, où ils nous ont présenté leur politique climatique et les projets en cours. Cependant, ils n'ont pas pris l'engagement de répondre au questionnaire 2023.

Société	Date	Sujet	Conclusion
Nemetschek	Décembre 2023	Environnement : communication et transparence de données climatiques.	Réponse peu satisfaisante. Le Groupe n'a pas été en mesure de répondre à nos questions de façon précise. Nous continuons notre engagement afin qu'ils puissent établir un meilleur pilotage des données ESG.
Neurones	Juin 2023	Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Malgré une réponse positive à notre demande, Neurones n'a finalement pas répondu au questionnaire du CDP. Nous renouvelerons notre démarche en 2024.
Philips NV	Septembre 2023	Gouvernance/Sociétal : Qualité et sécurité des produits.	Entretien avec l'équipe IR et le Directeur <i>Sustainability</i> . Le Groupe nous a apporté des réponses très précises sur la crise liée aux appareils contre l'apnée du sommeil. Des avancées ont été effectuées en matière de politique de processus de sécurité et qualité des produits. Nous continuons notre engagement avec Philips.
Sanofi	Septembre 2023	Gouvernance : controverses/litiges liées à l'utilisation des médicaments	Echanges par mail, où Sanofi a apporté des réponses précises sur les litiges liés au Plavix et au Dépakine. Nous restons en attente des résultats des expertises médicales ordonnées dans l'affaire du Dépakine.
SMCP	Juin 2023	Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Réponse satisfaisante. SMCP a accepté de participer à la démarche du CDP.

Engagement collaboratif

- **CDP**

KIRAO est devenu signataire auprès du Carbon Disclosure Campaign (CDP), organisme à but non lucratif qui gère l'une des bases de données environnementales les plus complètes au monde. En rejoignant le CDP, KIRAO soutient la campagne annuelle d'invitation menée par l'ONG qui vise à recueillir auprès de plus de 23 000 entreprises dans le monde des réponses sur le changement climatique, sur la sécurité de l'eau, et sur les forêts.

En 2023, KIRAO a participé pour la deuxième fois à la *Non-Disclosure Campaign* menée par le CDP. Cette campagne encourage les sociétés à répondre aux questionnaires du CDP sur les 3 sujets mentionnés auparavant (climat, eau, forêt). Lors de la campagne 2023, KIRAO a mené un engagement direct auprès de 5 émetteurs. Un émetteur a répondu positivement à notre demande et a accepté de répondre au questionnaire du CDP.

Pour plus d'informations : [Non-Disclosure Campaign - CDP](#)

- **Investor Initiative for Responsible Care (IIRC)**

Depuis 2022, KIRAO fait partie de l'IIRC, une coalition soutenue par l'UNI Global, regroupant plus de 100 investisseurs (3,7 milliards de dollars d'actifs sous gestion). L'IIRC organise des engagements de collaboration avec des sociétés du secteur des maisons de retraite.

Au sein de cette coalition, KIRAO est partie prenante d'un engagement actionnarial auprès de Clariane (ex-Korian), qui porte sur différents éléments :

- i) une meilleure transparence concernant les indicateurs sociaux communiqués par le Groupe, avec une attention particulière sur l'activité Soins en France (taux d'encadrement, taux de rotation du personnel et d'absentéisme du personnel soignant, etc.) ;
- ii) une intégration accrue d'indicateurs ESG (notamment Sociaux) au sein de la politique de rémunération de la Directrice Générale et des membres du Comité Exécutif ;
- iii) une évolution de la Gouvernance, plus précisément du Conseil d'Administration, afin de mieux appréhender les risques extra-financiers (principalement sociaux). La nomination d'un nouvel administrateur, Philippe Lévêque, ancien Directeur Général de CARE France, va dans ce sens.
- iv) une participation active des actionnaires au projet d'« entreprise à mission ». KIRAO sera exigeant sur la définition des indicateurs sociaux à suivre (afin qu'ils aillent au-delà de la feuille de route RSE) et attentif au risque de « socialwashing ».

Pour plus d'informations : <https://uniglobalunion.org/fr/investor-initiative-for-responsible-care/>

Prévention des conflits d'intérêts

KIRAO a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ainsi qu'une Politique de Vote.

Par ailleurs, KIRAO n'exerce (et n'a jamais exercé) aucune fonction de gestion ou de conseil en faveur de sociétés cotées dont elle pourrait être actionnaire. Si un tel cas, extrêmement peu probable, se présentait, KIRAO, par l'intermédiaire de son Président et de son Directeur Général, s'assurerait que ses missions ne puissent en aucun cas influencer sur sa liberté en matière d'exercice des droits de vote.